



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



04099313

ENREGISTRÉ

Greffé **28-06-2004**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : ASSICURAZIONI GENERALI S.p.a. en Belgique

Forme juridique : société par actions de droit italien

Siège à 1000 Bruxelles, avenue Louise, 149

N° d'entreprise : **427 164 343**

Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Thierry VAN HALTEREN, notaire associé à Bruxelles, le premier juin deux mille quatre, portant la mention "Enregistré un rôle deux renvois au 2^{ème} bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le quinze juin deux mille quatre. Vol. 34, fol. 100, case 09 Reçu: vingt-cinq euros (25 EUR). L'Inspecteur Principal ai, (signé) Veerle DE PAUW", que :

Monsieur MOCCIA Elio Francesco, né à Montecilfone (Italie) le vingt-trois février mil neuf cent quarante-six, de nationalité italienne, titulaire du passeport italien numéro 757231R, demeurant à 1050 Ixelles, Clos Medicis, 9.

Agissant en tant que Mandataire Représentant légal en Belgique de la société par actions de droit italien "ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A.", ayant son siège social à Trieste (Italie), Piazza Duca degli Abruzzi, 2 (immatriculée au Registre des Sociétés de Trieste sous le numéro 0079760328), dont la succursale belge, connue sous la dénomination de "ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. en Belgique" (précédemment "GENERALI AETNA MARKETING OFFICE (GAEMO)", est établie à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 149 (Registre du commerce de Bruxelles numéro 469169)

Agissant en sa dite qualité de représentant légal de la société en Belgique suivant décision du conseil d'administration du seize mai mil neuf cent nonante-quatre, publiée à l'annexe au Moniteur belge du premier décembre suivant, sous le numéro 941201-93, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les représentants légaux de la société suivant acte reçu par le notaire Dado Daniela Lucio, à Trieste, en date du vingt-deux août mil neuf cent nonante-quatre, publiés à l'annexe au Moniteur belge du premier décembre suivant, sous le numéro 941201-94

A déclaré conférer sous sa responsabilité et dans les limites de la délégation de pouvoirs faite en sa faveur comme dit ci-dessus en date du vingt-deux août mil neuf cent nonante-quatre, à :

Monsieur Furio ANFOSSI, né à Trieste (Italie) le vingt-sept novembre mil neuf cent cinquante-deux, titulaire, de la carte de séjour numéro F.Z.B 790,926, demeurant à 1180 Bruxelles (Uccle), 144/A, avenue Circulaire, ici présent et qui accepte.

Qui agira conjointement deux à deux avec une autre personne investie des mêmes pouvoirs, à l'exception du point 3 ci-après, pour lequel il pourra agir seul

Les pouvoirs suivants :

1. Faire auprès de et avec toutes les administrations et tous autres organismes, les démarches et conventions nécessaires pour assurer le libre exercice des affaires de la société aux termes des lois fiscales, sociales et autres en vigueur, en ce compris les dispositions réglant le registre du commerce.

2. Payer tous impôts et contributions; faire toutes demandes de dégrèvement ou en réduction et présenter à cet effet toutes requêtes et pétitions; recevoir toutes sommes restituées.

3. Faire tous actes de gestion courante

4. D'une façon générale et sans aucune restriction exercer au nom de la société, toute action de quelque nature que ce soit, devant n'importe quelle juridiction administrative, contentieuse ou judiciaire ou y défendre, faire toutes procédures conservatoires, se concilier, plaider, compromettre, transiger, faire choix de tous avocats, notaires, huissiers, experts et arbitres, faire opposition, prendre et faire exécuter tous jugements, interjeter appel, se pourvoir en cassation, recourir à toutes voies, même extraordinaires pour attaquer tous jugements, participer à toutes distributions, contredire, généralement recevoir toutes sommes, en donner quittance

5. Payer le montant de toutes factures.

6. Endosser tous chèques bancaires et postaux, mandats, virements, toutes lettres de crédit et de change, déposer tous fonds en comptes au nom de la société et les retirer au fur et à mesure des besoins

7. Acquitter tous loyers, charges, impôts, contributions et patentes pour les locaux pris à bail ou à loyer par la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2004 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

8. Effectuer sur les comptes existants et à ouvrir auprès de toutes banques et autres institutions ou bureaux publics et privés, en ce compris l'Office des Chèques Postaux, toutes opérations généralement quelconques.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,
(Signé Damien HISETTE, notaire associé à Bruxelles)

Déposé en même temps. l'expédition de l'acte

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso . Nom et signature